

Ouverture de postes pour le transfert des personnels liés à la collecte des déchets

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 26/09/05	Favorable	Le 6/12/05
Bureau		
Séance du 20/10/05	Favorable	

Dans le cadre du transfert de compétence collecte des déchets décidé par le Conseil de Communauté du 8 juillet 2005, il convient d'ouvrir les postes afin de permettre le transfert des personnels liés à cette compétence au 1^{er} janvier 2006. Il est rappelé que les postes existants actuellement dans les effectifs de la ville de Besançon sont affectés au budget annexe déchet dont les dépenses sont équilibrées par la REOM.

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 2 Rédacteurs en chef
- 1 Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 3 Adjoints administratif principal 2^{ème} classe
- 2 Adjoints administratif
- 1 Agent administratif qualifié

Filière Technique

- 1 Ingénieur principal
- 1 Ingénieur
- 1 Technicien supérieur chef
- 1 Technicien supérieur principal
- 2 Techniciens supérieurs
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 5 Agents de maîtrise qualifiés
- 2 Agents de maîtrise
- 6 Agents de salubrité en chef
- 14 Agents de salubrité principaux
- 19 Agents de salubrité qualifiés
- 25 Agents de salubrité
- 4 Agents technique principal
- 2 Agents technique en chef
- 3 Agents technique qualifié
- 11 Agents technique
- 2 Agents des services techniques

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'ouverture des postes correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0